

**CESER** : 18 novembre 2019  
**Intervention n°** : 05  
**Document** : SRADDET et Breizh Cop  
**Orateur** : Evelyne Lucas

---

Je m'exprime au nom des CCI du collège 1.

Le Conseil régional présente le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Il s'agit d'un document capital, puisqu'il va orienter la planification du territoire régional et porter les politiques de développement durable. Le SRADDET s'imposera ainsi comme une faitière, intégrant les nombreux autres schémas existants sur les questions d'environnement, d'aménagement du territoire mais aussi de développement économique. De plus, ce SRADDET possèdera un pouvoir prescriptif sur les documents locaux d'urbanisme et de planification territoriale. Le SRADDET est ainsi présenté comme « le schéma des schémas ».

Pour autant, il ne se substitue pas au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ni au Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Plus étonnant, le projet de SRADDET ne fait pas mention d'autres documents qui portent des réglementations dans l'aménagement des territoires et l'usage des ressources, notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et ses déclinaisons locales.

Le Conseil régional a fait le choix de dépasser la pure et aride prescription du SRADDET par une mobilisation collective vers une « rupture négociée » pour adapter la Bretagne aux enjeux climatiques et environnementaux. Il cherche ainsi à ce que chacun soit acteur des transitions plutôt que de les subir. Pour être certain de la mobilisation des acteurs, des engagements ont été sollicités. Près de 6 000 ont été recueillis. On ne peut que se féliciter de la volonté des Bretons de se saisir de leur avenir et d'agir concrètement en faveur du cadre de vie des générations futures.

Cependant, dans cette profusion, voire cette inflation de documents stratégiques, certains ayant un pouvoir prescriptif, d'autres non, ne risque-t-on pas de se perdre ? Les engagements des acteurs correspondent-ils bien aux prescriptions réglementaires ? Les engagements des uns ne s'opposent-ils pas à ceux d'autres acteurs, tout aussi légitimes ? Parmi les 106 sous-objectifs proposés dans les orientations de la Breizh Cop, certains peuvent se trouver contradictoires dans leur mise en œuvre, par exemple entre la connexion de la Bretagne au monde et « la Bretagne de la sobriété ».

Du fait de son ambition, l'exercice qui nous est proposé est extrêmement complexe, pour trois raisons :

- Tout d'abord la difficulté à distinguer ce qui relève de la formalisation d'une planification opposable aux tiers, le SRADDET, de ce qui correspond à des orientations politiques autour des transitions, mobilisant l'ensemble des acteurs bretons dans une démarche collective, c'est-à-dire la Breizh Cop.
- Ensuite la superposition de plusieurs réglementations qui peut dissuader de créer ou développer des activités économiques ou des infrastructures. Ce qui est en cause dans ce cas est moins le respect d'une règle que de pouvoir déterminer dans des délais raisonnables et de façon certaine quelle est la réglementation qui s'applique, sans risquer de recours fondé sur un autre texte.
- Enfin la désignation d'une entité d'arbitrage entre les éventuels conflits d'objectifs au sein de la Breizh Cop. L'intérêt général doit primer sur des protections particulières et les pouvoirs publics doivent le porter le plus en amont possible des divergences d'appréciation entre acteurs.

La frénésie que l'on peut observer par certaines collectivités territoriales dans leurs récentes promulgations de documents de programmation tels les PLU et les SCOT doit être interprétée comme un moyen pour elles de retarder l'application du SRADDET à leurs propres politiques publiques, le temps d'en mesurer son caractère réellement prescriptif. Ce signal faible doit nous mettre en garde sur le faible niveau d'appréhension de ce schéma et de la réserve des acteurs qui au premier chef devront le déployer sur le terrain.

Je vous remercie de votre attention.